



« Avantages » compris dans la cotisation

Assurance protection juridique professionnelle

Cette importante prestation, qui est à nos yeux une nécessité, en cette période difficile entre l'employeur et l'employé, vous est offerte, sans **aucune** majoration de cotisation.

Dans quel cas la CAP accorde-t-elle sa protection ?

Lors de litiges avec l'employeur relatifs à un contrat de travail, lors de litiges contractuels relevant du mandat ou du courtage, lors de litiges contractuels relevant du contrat d'agence, jusqu'à concurrence d'une somme de CHF 100'000.- par sinistre, limité à deux sinistres par année et par membre.

Annonce des cas: tous les cas doivent être impérativement annoncés au Secrétariat central, qui les transmettra à la CAP.

Afin de bénéficier de cette prestation, **votre cotisation annuelle doit impérativement être à jour.**

Renseignements professionnels

Le Secrétariat central est à votre disposition pour des conseils professionnels (contrats et droit du travail, documentation professionnelle).

Aide et soutien à la formation professionnelle

Participation financière aux cours de formation professionnelle Markom (demander les détails auprès du Secrétariat central). Vous pouvez consulter les différentes formations proposées, sur notre site (rubrique formation professionnelle). Notre Association vous propose également régulièrement des cours ou conférences spécifiques.

Infos-Vente

Notre journal est le trait d'union entre les différentes sections, entre les membres et le Comité directeur. Il vous informe des décisions prises par le Comité directeur, de l'actualité des sections, vous relate les événements auxquels vous n'avez pas pu prendre part. Il est riche d'informations pratiques (rubriques juridique, informatique, circulation routière) vous concernant. Il est publié 10 fois par année et vous est adressé gratuitement.

Place de parc gratuite dans le parking de notre immeuble

Possibilité de parquer votre véhicule gratuitement sur nos places de parc pendant vos vacances, notre immeuble est près de l'aéroport de Cointrin.

Aide au (re-)placement

Nos membres peuvent insérer gratuitement une annonce de demande d'emploi dans le journal de la fédération ainsi que sur notre site Internet. Nous publions également des annonces d'entreprises à la recherche d'employés spécialisés.

Vous avez besoin d'informations ?

**Adressez-vous au Secrétariat central, qui vous répond,
tous les jours de 08h00 à 12h00, au 022/796 07 11.**